



LA FEUILLE



Des habitants de la vallée de Saurat

N°12 - Juillet 2013



05 61 05 67 19
<http://saurat.a3w.fr>
mairie-saurat@wanadoo.fr

EDITORIAL

Dernière feuille de ce mandat... la loi électorale impose aux communes des règles strictes en matière de communication durant la période des 6 mois avant le scrutin. Nous voici presque arrivés au terme des six ans.

Finalement, six ans, c'est très court...et très long ... quand on se lance dans cette aventure ; les projets foisonnent et semblent très réalisables... heureusement les anciens plus expérimentés apportent leur éclairage et nous aident à demeurer les pieds sur terre... Cependant, même si nous avons réalisé beaucoup de choses, nous n'avons pas pu mener à bien tous nos projets...par manque de temps, manque d'argent, manque de hiérarchisation dans nos choix peut-être aussi.

Qu'avons-nous fait ?... je ne dresserai pas la liste, je vous renvoie aux différents numéros de « *La Feuille* » publiés depuis 2008.

Qu'avons-nous remis à plus tard :

- achever l'entrée ouest,
- aménager la place des Tilleuls,
- aménager la place Conti.

Nous avons dû agir face à des urgences : apporter une réponse au départ du Docteur Mariojouis ; notre solution n'a fonctionné que dix-huit mois mais la leçon a été bonne ; les conditions de viabilité de son cabinet ne sont pas réunies: un docteur ne restera pas à Saurat

Aussi, il faut continuer à se battre pour aménager une présence hebdomadaire à Saurat d'un médecin travaillant dans la « *maison médicale* » qui un jour sera sur le canton.

Et, dès à présent, il faut conserver et développer la pharmacie qui est un premier relais de soins pour les petits soucis de santé et rend un service de proximité indispensable aux habitants de notre vallée. Cette pharmacie est d'autant plus nécessaire que le projet de « *Senioriales* » à Campagnole se précise.

- autre urgence : trouver les moyens du maintien de la Poste à Saurat, éviter l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile proche d'espace habité...
- autre urgence : l'ouverture d'une nouvelle épicerie suite à la retraite forcée de Jacqueline Roques. Merci à elle de nous avoir avertis dès qu'elle a eu pris la déci-



sion de cesser son activité ... cela nous a laissé trois mois pour créer ce nouveau magasin, autre urgence : réviser le P.L.U. qui est en vigueur depuis janvier 2009. Son application a fait apparaître des lacunes au fur et à mesure que les habitants voulaient réaliser des aménagements. Trouver des réponses au

problème de fourniture d'eau potable...

- autre urgence : continuer à régulariser les portions de routes communales qui de fait appartiennent toujours aux propriétaires des terrains qu'elles traversent... elles ont été construites après des accords verbaux... cela suffisait à l'époque.
- autre urgence, sécuriser la voirie après les épisodes de gel, de neige, de pluie, de ravinement...qui dégradent sérieusement les routes : un enrochement à l'Ayrole, un autre à faire à Ampriels, un petit à Loumet...

Tout cela demande des financements, a un coût... et même un coût très élevé.

Nous avons voulu reconstituer une trésorerie suffisante pour entreprendre à terme de gros investissements comme la réfection de la rue Albert Sans. Mais six ans ne suffisent pas à économiser 1 000 000 €... Cette volonté nous a obligés à limiter nos investissements qui, faute de ressources propres suffisantes, auraient dû être financés par l'emprunt, à vendre aussi, comme nos prédécesseurs, des bâtiments qui se dégradent de plus en plus

Sommaire

Éditorial	Page 1
Horaires d'ouverture des services	Page 2
Comptes-rendus du conseil municipal	Page 2
Etat Civil	Page 5
Circulation	Page 5
Déneigement	Page 5
Chiens	Page 6
Eclairage	Page 6
Patrimoine : Patronymes et sobriquets	Page 7
Problèmes réception TNT	Page 9
Antenne relais Téléphonie mobile	Page 9
La réforme des rythmes scolaires	Page 10
Smectom	Page 11
Catastrophe naturelle	Page 11
C'est quoi ce chemin ?	Page 11
Meublés - Services	Page 12



et que nous n'avions pas les moyens d'entretenir : il est plus agréable de voir l'école de Cabus ou la « gendarmerie » rénovées et habitées... A vendre à un prix raisonnable aussi ... et là j'incite les Sauratois propriétaires de maisons vides, fermées depuis de nombreuses années, à réfléchir... elles s'abîment considérablement : pourquoi

alors ne pas les vendre à un prix qui prendrait en considération tous les travaux de rénovation à réaliser ?

- pourquoi ne pas les restaurer (des aides conséquentes existent ... si on en fait des maisons économes en énergie) et les louer pendant neuf ans pour bénéficier de ces aides ?

L'investissement culturel a lui aussi bénéficié de l'attention de la

mairie lorsqu'il a s'agit d'encourager financièrement les initiatives des nombreuses associations existantes ou nouvelles offres (cinéma, théâtre...). Beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire.

Le développement de Saurat est l'affaire de tous ; la mairie accompagnera toutes ces initiatives.

Le maire

Horaires d'ouverture des services

Mairie : de 14h à 17h du lundi au vendredi ; permanence de 10h à 12h le samedi

Pharmacie: de 9h15 à 12h15 et de 15h à 19h tous les jours sauf lundi et dimanche (s'adresser à la pharmacie de garde)

Épicerie : tous les jours du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 16h30 à 19h ainsi que le dimanche et

le lundi matin de 9h à 12h30

Boulangerie : tous les jours de 7h à 12h30 et de 15h30 à 19h30 ; Fermeture le mercredi ; Dépôt de pain à l'épicerie

Déchetterie: mardi, vendredi, samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h - Mercredi, jeudi de 13h30 à 18h ■

Comptes-rendus du conseil municipal

DU 29 AVRIL 2013 20H30

Présents : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Jean-Luc PIALAT, Mathieu GALY, Fernand CUMINETTI, Patrick MOLINIER, Jean-Alain TOQUEC, Bernard LAGARDE, Marguerite CONTE, Joseph MAURY.

Absents : Denis OLIER, Jean ROQUES, Alain SANS, Didier LEGER, Valérie BOUFFARD, Danièle CHEVALIER.

Procurations : Danièle CHEVALIER à Anne Marie BASSERAS.

Votants : 10

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H45.

Monsieur Patrick Molinier est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le du 29 mars 2013 est adopté à l'unanimité après que Monsieur Molinier ait précisé :

- qu'il n'y a pas un mais deux

délégués de Saurat à la Communauté de Communes du Pays de Tarascon,

- et que la municipalité, le Président du PIC et la responsable de la bibliothèque ont reçu le technicien en charge du réseau de lecture et ont été invités à participer à la visite organisée d'un tel réseau dans le Séronais.

Madame le Maire a précisé qu'elle avait suggéré que la responsable de la bibliothèque qui n'avait pas participé à cette visite aille visiter volontairement un réseau de lecture pour être rassurée.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- 5 Autorisation de payer tout ou partie des heures supplémentaires en jours de récupération
 - 6 Autorisation d'accorder une subvention de 2000 € au CCAS
- Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Autorisation d'approuver la composition et la répartition des sièges de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon
 - 2) Autorisation d'acheter la parcelle A 3549 (surface 316 m2) pour 1 €
 - 3) Autorisation de louer deux toits municipaux à la SARL Eleosun
 - 4) Autorisation de signer la convention SMDEA
 - 5) Autorisation de payer tout ou partie des heures supplémentaires en jours de récupération
 - 6) Autorisation d'accorder une subvention de 2000 € au CCAS
- Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

Maison incendiée place des Tilleuls :

- 1) L'arrêté de péril imminent et les travaux à réaliser avant le 15/04/2013 sont restés sans



effet. La mairie a aussi fait une proposition d'achat du bâtiment au propriétaire.

2) Il devient nécessaire de surveiller la cour de la mairie et les abords de la Maisou d'Amount : les « envois » de pain, chocolat... continuent à recouvrir la cour de la mairie, et on observe des détériorations sur la Maisou d'Amount.

3) 3 – L'entreprise Bouygues renonce à son projet pour des raisons techniques et a déposé un mémoire de désistement devant le Tribunal Administratif.

4) Il faut noter que ce résultat est obtenu par les voies légales et administratives en vigueur.

5) Les Senioriales :

6) Un particulier propose la création de dix-neuf Senioriales à Campagnole. Un emploi permanent sur place est prévu. Il faudra que la voirie et les réseaux soient réalisés pour desservir ce lotissement.

7) L'épicerie :

Il est nécessaire d'informer la population de l'ouverture depuis le 30 avril de l'épicerie, de préciser les jours et heures d'ouverture et de mettre en place une signalétique provisoire (aux entrées du village, à hauteur de la place de la Rende en attendant une harmonisation sur la commune).

Le point sur le montant des travaux réalisés devra être fait.

La séance du conseil municipal est close à 21H45.

DU 31 MAI 2013 - 20H30

Présents : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Fernand CUMINETTI, Jean-Alain TOQUEC, Patrick MOLINIER, Marguerite CONTE, Mathieu GALY, Bernard LAGARDE, Didier LEGER, Joseph MAURY, Valérie BOUFFARD, Jean-Luc PIALAT (arrivé à 20H53), Danièle CHEVALIER.

Absents : Alain SANS, Denis OLIER, Jean ROQUES.

Procurations : Alain SANS à Fernand CUMINETTI.

Votants : 13

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H45.

Monsieur Mathieu Galy est nommé secrétaire de séance à l'unanimité. Le du 29 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Renouvellement du contrat de Monsieur Christophe Tolsau
- 2) Choix du traiteur fournissant les repas de la cantine scolaire
- 3) Autorisation de classer dans la voirie communale l'ancienne Route Départementale dite Grande Route de Massat à Tarascon / Ariège
- 4) Autorisation d'embaucher deux jeunes en contrat emploi d'avenir

QUESTIONS DIVERSES

1) **Sens unique cet été :**

Madame le Maire rappelle la nécessité de mettre la rue Albert Sans en sens unique du 1er juillet au 31 août dans la direction Tarascon/Ariège – Le Col de Port.

Ce sens unique commencera à partir du compteur électrique se trouvant sur le parking devant la mairie.

2) **Maison en haut du village :**

Madame le Maire indique qu'elle a visité en compagnie de Messieurs Bernard Lagarde et Fernand Cumineti la maison en vente en haut de la rue Albert Sans à l'entrée de la rue du Barry ; elle est mise à prix 33 000 €.

Monsieur Lagarde estime que ce prix est excessif, mais rappelle que l'appentis qui y est accolé intéresse la mairie : en effet, il est nécessaire d'élargir l'entrée de la rue du Barry pour permettre l'accès des services incendies aux Planèzes et aux Rives.

Les conseillers municipaux demandent à Madame le Maire d'entamer des négociations afin d'obtenir un prix plus bas.

3) **Rythmes scolaires :**

Madame le Maire rend compte de la réunion du 28 mai 2013 à laquelle les maires ou leurs représentants étudiaient les problèmes résultant de la réforme des rythmes scolaires.

Même si la DASEN n'a pas encore donné son avis sur le pré-projet relatif à la mise en œuvre de la réforme dès la rentrée 2013 à l'école de Saurat, Madame le Maire a été informée, par téléphone, par l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Foix-Haute-Ariège Pyrénées Cathares du refus du choix de la demi-journée supplémentaire le samedi matin. Les décisions de la DASEN sont attendues après le 14 juin.

Il est nécessaire dès à présent d'informer les parents afin qu'ils anticipent peut-être une nouvelle organisation familiale et en même temps de les questionner pour anticiper au mieux cette nouvelle organisation d'accueil éducatif périscolaire de qualité à la charge des communes.

D'autre part, elle indique que, le 28 mai, l'ensemble des communes représentées a validé la démarche proposée par la Communauté de Communes du Pays de Tarascon qui amènera, dans le respect des compétences de chaque collectivité, à la rédaction d'un PEDT (Projet Educatif de Territoire) à l'échelle du Pays de Tarascon.

4) **Location d'un appentis** (de 6 m²) sis derrière le presbytère à un administré qui le prend en l'état.

5) **Travaux :**

6) **Compte-rendu de la réunion de travail :**

Dans le cadre de la révision du P.L.U. sur le thème « commerce, artisanat, tourisme ».

Les horaires choisis n'étaient pas très adaptés au travail des per-



sonnes invitées qui de ce fait furent peu nombreuses. Elles peuvent faire part de leurs interrogations en les inscrivant sur le registre tenu à la mairie.

Le responsable du bureau d'étude qui aide la commune à réaliser cette révision regrettait que les atouts touristiques ne soient pas mieux exploités.

La séance du conseil municipal est close à 21H42.

DU 5 JUILLET 2013 - 20H30

Présents : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Jean-Alain TOQUEC, Bernard LAGARDE, Marguerite CONTE, Joseph MAURY, Jean-Luc PIALAT, Fernand CUMINETTI, Patrick MOLINIER, Didier LEGER, Valérie BOUFFARD.

Absents : Mathieu GALY, Alain SANS, Danièle CHEVALIER, Jean ROQUES, Denis OLIER.

Procurations : Mathieu GALY à Patrick MOLINIER, Alain SANS à Fernand CUMINETTI, Danièle CHEVALIER à Anne Marie BASSERAS

Votants : 13

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H40.

Monsieur Patrick Molinier est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le du 31 mai 2013 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- Prolongation d'un mois du contrat de travail de Mr Charles Jauze
- Autorisation de refuser la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée 2013.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon : convention

de mandat

2) Prolongation d'un mois du contrat de travail de Mr Charles Jauze

3) Autorisation de refuser la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée 2013

QUESTIONS DIVERSES

1) **Réunion du P.L.U. du 01/07/2013 :**

Il a été examiné en commission P.L.U. la situation et la hiérarchisation de l'utilisation des sources retenues pour alimenter : Septfonds, Stables, Fraymène, Matet, Maury, Tausses, Prat-Communal, Loumet. A long terme : Cabus et plus long terme : Usclades.

Les zones A et N tant que le réseau d'eau potable n'existe pas ne peuvent pas être constructibles. Elles pourraient être classées AU0. Un contact (mairie, SMDEA) a été pris avec les propriétaires de l'emprise de la source de Septfonds.

La prochaine réunion de septembre portera sur le bâti.

2) **Pétanque Place de la Rende :**

Des riverains de la place se plaignent du bruit occasionné par les pétanqueurs la nuit.

Il sera possible de jouer sur l'autre terrain situé à l'autre bout de la place. Un arrêté sera pris dans ce sens.

3) **Parcelle D 2455 :**

La propriétaire souhaite régulariser la cession de cette parcelle. Accord de principe.

4) **Maison en haut du village avec un apprentis :**

Une offre d'achat a été faite à la propriétaire. Madame le Maire a entamé des négociations en vue de parvenir à un accord amiable sur le prix de vente.

5) **Sinistrés (inondations) :**

L'association des maires sollicite la commune pour participer à la solidarité des sinistrés des inondations. Une somme de mille euros sera budgétisée dans ce sens.

6) **Siech :**

Un propriétaire nous donne des

pierres pour matérialiser la séparation du parking de Siech d'avec le fond de la parcelle.

7) **Le Relais de Montoulieu :**

Il faut contacter TDF pour savoir ce que prévoit le contrat entre eux et la commune de Montoulieu pour ce qui concerne les accès à ce relais.

8) **Pharmacie :**

Le service de pharmacie continue avec de nouveaux horaires : 09H15 - 12H15, 15H00 - 19H00

Fermeture le lundi – Ouvert tous les autres jours.

9) **Réseau de Campagnole :**

En attente du devis des travaux de mise en place des réseaux d'eau, assainissement, électricité, téléphone.

La mairie fera les tranchées et les opérateurs installeront les lignes et tuyaux.

10) **Container du cimetière :**

Un problème se pose avec le bras du camion du SMECTOM pour l'enlèvement du container.

Il y a risque d'électrocution. Il est nécessaire de raser le réservoir et de placer des containers mobiles.

11) **Remplacement du camion :**

Le camion de 32 ans a rendu l'âme...

Il faudrait le remplacer, une réparation serait trop onéreuse. Un achat en occasion est à envisager. En attente des propositions, un prix de l'ordre de 15 000 € est à prévoir.

12) **Remplacement de l'étrave :**

Une étrave neuve a un coût de l'ordre de 9 000 €. Il est à envisager un achat plutôt que la réparation de l'ancienne en bout de course.

13) **Travaux à l'école :**

Devis pour agrandir un local pour l'ALAE : 2409,80 € TTC en matériaux pour la toiture.

Le provisionnement sera fait.

14) **Un commerce ambulancier :**

Un marchand d'épices, olives,... proposera à la vente ses produits le dimanche matin durant l'été.

La séance du conseil municipal est close à 21H55. ■



Etat Civil

DECES

- MAURY Jeanne née LATCHER le 04 juin 2013
- FOURNIE Laure le 08 avril 2013.
- ROQUES Roger, le 20 juin 2013
- JONÈS Alan le 26 juin 2013
- CARBONNE Campanou Gaston, Louis le 01 juillet 2013
- MAURY Jean-François le 8 juillet 2013

MARIAGE

- Le 18 Avril 2013 BAUBIL Arnaud/ROBINSON Sarah
- Le 22 Juin 2013 PUIPIER Jean-Luc/DOUCE Aurélie

PARRAINAGE CIVIL

- Le 20 avril 2013 FOLLOS Kaya
- Le 20 avril 2013 FOLLOS Neïtah
- Le 20 avril 2013 LEONARD Maribèl

NAISSANCE

- Le 30 Avril 2013 Ilana, Maëva DOMINGO de Guillaume DOMINGO et Emeline DESOBRY
- Le 06 mai 2013 Camille DESRUE de Laurent DESRUE et de Marjolaine BOUDOT ■



CIRCULATION



Comme chaque année du 1^{er} juillet au 31 août, la rue A.Sans sera en sens unique de la nouvelle épicerie jusqu'à l'entrée de la place de la Rende, et du presbytère au haut du village.



des quads et motos non immatriculés est interdite sur les chemins et terrains appartenant au domaine public ; la conduite des véhicules homologués est soumise à la déten-



tion de l'attestation ou du permis correspondant, la conduite d'engins motorisés est interdite aux moins de 14 ans ; L'ASVP et la gendarmerie sont chargés de veiller à leur application. ■

Déneigement

Devant l'ampleur prise cette année par les chutes de neige et les conséquences que cela a imposé à la mairie pour assurer la viabilité hivernale des voies de circulation, les services de la direction de la voirie et des transports du Conseil Général ont été questionnés sur les objectifs et moyens à mettre en place ; la mairie retiendra pour les prochaines années la directive de ces services :

.... « le niveau de service requis par le Conseil Général sur les routes départementales est un enlèvement d'une partie de la couche de neige afin de permettre la circulation des véhicules équipés d'équipements spéciaux (chaînes). En aucun cas il n'est demandé la mise au noir de la chaussée qui s'avère très coûteuse et inutile dans le secteur Montagne ».... ■



Conseil Général de l'Ariège

Services Techniques Départementaux
Direction de la Voirie et des Transports

TARASCON, le 4 juin 2013

District Foix Haute-Ariège
Rue de Berga
09400 - TARASCON
Tél. 05.61.05.05.70
Fax 05.61.05.05.78

à

Madame le Maire de Saurat
MAIRIE
09400 - SAURAT

Dossier suivi par : Guy FLASSAYER
Référence : 2013-044

Objet : DENEIGEMENT



Madame le Maire,

Voici les horaires que nous pratiquons pour le déneigement durant la période hivernale :

- Agents en horaire décalé - Début : 5H00 - Fin : 13H00
- Agents en heures supplémentaires - Début : 5H00 - Fin : 17H00 (en cas de fortes intempéries)
- Agents en horaires normaux - Début : 7H30 - Fin : 17H00
- Exceptionnellement, des agents qui ont débuté à 7H30 peuvent être amenés à travailler au delà de 17H00 (panne, village isolé ou urgence médicale).
- Des agents mis en astreinte peuvent très exceptionnellement être amenés à sortir la nuit à la demande du SDIS ou de la Préfecture pour des urgences médicales ou des accidents.

Le niveau de service requis par le Conseil Général sur les routes départementales est un enlèvement d'une partie de la couche de neige afin de permettre la circulation des véhicules équipés d'équipements spéciaux (chaînes).

En aucun cas, il n'est demandé la mise au noir de la chaussée qui s'avère très coûteuse et inutile dans le secteur Montagne.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes respectueux hommages.

Pour le Président du Conseil Général et par délégation,
Le Chef du District de Foix Haute-Ariège,

G. FLASSAYER



Chiens



« Il n'y a pas de chiens méchants, il n'est que de mauvais maîtres », dit le dicton ! nous pourrions le paraphraser en disant qu' « il n'y a pas de chiens mal élevés, seulement des maîtres mal éduqués » alors si vous possédez un chien veillez à le promener en laisse dans le village, à ne pas laisser ses excréments sur la voie publique, sur le pas de portes

des particuliers (si, si ça c'est vu...), sur des terrains privés, lever la patte sur les portes.... La promenade sur le chemin des Rives, très prisée des propriétaires de chiens...et des familles accompagnées de jeunes enfants, de personnes à mobilité réduite, ressemble souvent à un parcours semé d'excréments. Il en est de même du parc du ten-

nis en face de la mairie. Avoir un animal de compagnie apporte beaucoup de plaisir mais aussi de contraintes qu'il faut savoir assumer ! Les enfants, les résidents et les touristes qui fréquentent le village vous en seront gré ; l'amélioration du cadre de vie et du vivre ensemble passe aussi par là. ■

Eclairage

Trop d'éclairage, quand il n'est pas indispensable, est une pollution lumineuse, un gaspillage d'énergie, une nuisance pour la santé et l'environnement. Cela coûte cher, pollue inutilement, gêne le sommeil des riverains, perturbe la faune nocturne ?

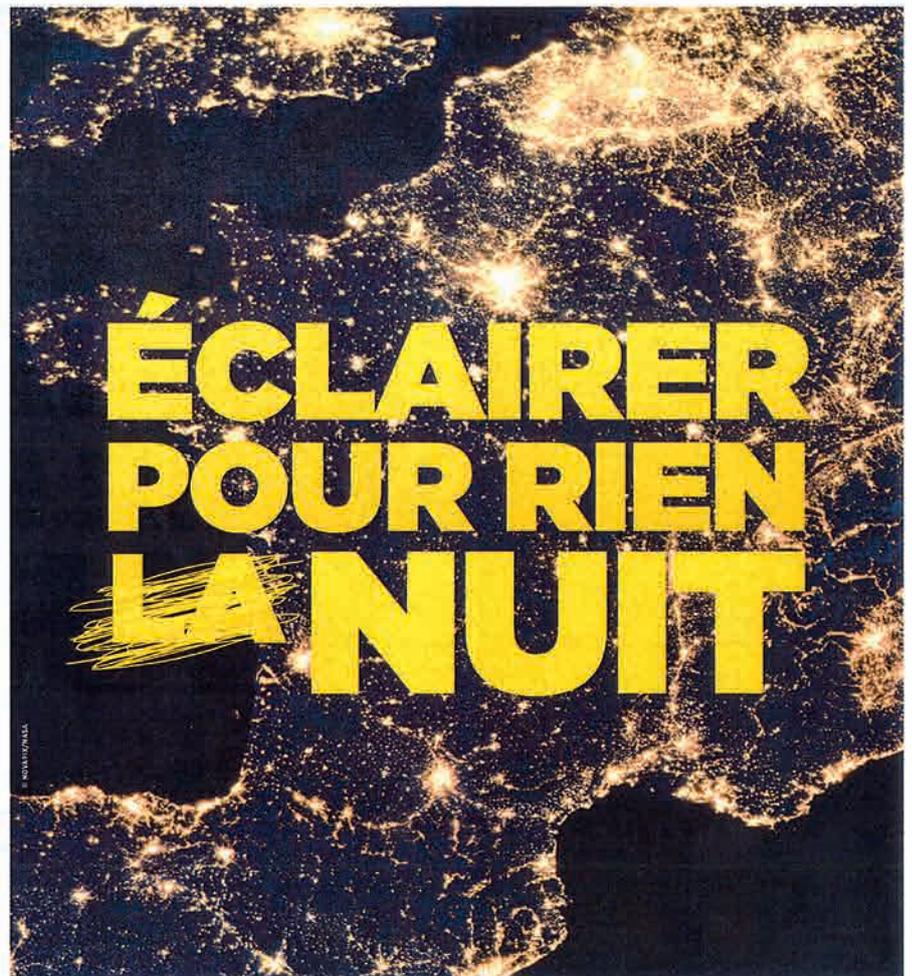
A partir du 1^{er} juillet 2013, une nouvelle réglementation s'applique à l'éclairage nocturne des bureaux, des magasins, des façades de bâtiments. L'arrêté du 25 janvier 2013 encadre la durée de fonctionnement de ces installations d'éclairage.

Les extinctions s'appliquent aux bâtiments communaux qu'il s'agisse des mises en lumière de ces bâtiments et monuments ou des éclairages de locaux visibles depuis l'extérieur.

Les contrôles seront effectués par les maires et les préfets.

Suite à une mise en demeure non suivie d'effets, le contrevenant qui ne respectera pas ces limitations s'exposera à une amende maximale de 750 €.

Par ailleurs, la mairie est en attente du rendu de l'étude demandée (fin 2012) au PNR sur les avantages et inconvénients de limitation de l'éclairage public sur la commune. ■



À partir du 1^{er} juillet 2013,
les bureaux, façades et bâtiments
économisent leur électricité.



developpement-durable.gouv.fr



PATRIMOINE : Patronymes et sobriquets

Après avoir traité les différents aspects du patrimoine de notre belle vallée (Saurat en 1923, caractéristiques des maisons du village, l'église sainte-Madeleine, l'église saint-Blaise, témoignage d'un ancien, les quartiers du village, le patrimoine lié à l'eau, les écoles de la commune, les bornes fontaines, section de commune, excursion dans la vallée en 1928 ...), il nous a paru nécessaire de consacrer un article à ceux qui ont contribué à le construire et à nous le transmettre. Ils continuent à vivre dans notre vallée au travers leur patronyme qui s'est transmis de génération en génération. Beaucoup sont inscrits dans notre mémoire et sont honorés régulièrement lors des cérémonies officielles. D'autres sont méconnus. Tous méritent notre reconnaissance.

Un grand merci à monsieur Jean-Pierre Warcolier qui nous permet de publier le fruit de ses recherches sur les patronymes de Stables élargies à certains autres noms de la vallée..

Le hameau de Stables et les hameaux voisins ont été fondés par un nombre très restreint de pionniers ainsi que l'attestent les patronymes et les surnoms officiels ou officieux encore en usage dans la vallée de Saurat.

Stables était aux dix-neuvième et vingtième siècles un hameau Marrot (prononcer Marrott), Marrot pouvant signifier petite Marie et dérivant des noms latins Marius et Maria.

Pour différencier les branches de la famille, un surnom officiel apparaît de longue date dans les actes, sur les tombeaux et dans l'appellation courante, par exemple : Marrot-Baillique, Marrot-Bonzon, Marrot-Callavet, Marrot-Fillastre, Marrot-Lagoyne, Marrot-Rémus... A l'origine de ce surnom, une fonction, un lieu-dit d'origine, le

régiment, un trait personnel..., Baillique pouvant découler de la fonction de bailli exercée par un ancêtre et Bonzon d'une adhésion au catharisme (les Bons-Hommes). Stables et les hameaux distants d'environ cinq-cents mètres ont compté chacun près d'une centaine d'habitants au dix-neuvième siècle, d'où des surnoms personnels officieux transmissibles généralement par les hommes mais parfois par les habitations.

Le surnom Tistas, porté par une composante des Marrot-Baillique, a pour origine Jean-Baptiste qui fut vers 1865 hussard de première classe de la garde impériale de Napoléon-III pendant sept ans. Jean-Baptiste le grand, c'est Baptistas, d'où Tistas, à l'inverse, Jean-Baptiste le petit, c'est Baptistou, d'où Titou.

Dernier point, le lieu-dit d'origine restait souvent utile pour identifier sans ambiguïté certains anciens, par exemple :

- Paul Andrieux del Dragoun (Cavalerie napoléonienne) du Souleillan,
- Jean Blazy-Régachou (Aide-Berger) de Framène dit Patrouille (Vadrouille),
- Jean Carbonne-Massé de Carly (Le-Mas était le nom de Carly au

dix-huitième siècle),

- Isidore Fourcade-Crouzil (Croisé) de Fantillou dit Lé-Bigat (Bien-Charpenté),
- Lucie Galy-Tararine de Cabus dite Catalina (Catalognaise),
- Xx Marrot de Stables dit Carréchtott (Carré, solide comme un roc),
- Eugène Marrot-Baillique de Stables dit Lasanas (Las-Annas),
- Eugène Marrot-Baillique de Stables dit Lacarte (Joueur),
- Paul Marrot-Baillique de Stables dit Tistas (Grand-Baptiste),
- Rosalie Marrot-Baillique de Stables dite Simoun (prénom de son grand-père),
- Albert Marrot-Callavet (Caillasse) de Stables,
- Marie Marrot del Sapeur (Génie militaire napoléonien) de Prat,
- Joséphin Marrot-Fillastre (Grande-Fille) de Framène dit Matous (Rusé),
- Dominique Marrot-Lagoyne de Stables (famille originaire de La-Goyne),
- André Marrot-Rémus (Bélier) d'Artigues.
- Eugène Maury de Stables dit Lâinat (L'Ainé),
- Denis Maury-Débauche de La-Bezouze dit Titou (Petit-Baptiste),
- Célestin Maury-Débauche de Sept-Founts dit Larsou (De-





- L'Arse),
- Yy Maury-Lainadot (Le-Cadet) de Stables dit Lé-Chabé (Le-Chef),
 - Eugène Maury-Tarail (Terrien) de Sept-Founts dit Filderach (Filde-fer en raison de sa maigreur et de sa haute taille),
 - Louis Maury-Tardieu (Tard-à-Dieu ou Tardif) de Cabus,
 - Jean-Baptiste Prat de Cabus dit Baptistou (Petit-Baptiste),
 - Paul Prat-Roujot (Rougeaud) de Cabus dit Barbazan (Barbe-Noire),
 - Jules Sans-Rigaud (Puissant, dérivant du german Riwald) de Clots dit Julou (Petit-Jules) par ironie, il était immense et ancien cuirassier de la garde.
 - Jeanneton Xy de L'Arse dite Lajoube (La-Jeune),
 - Marie Xy de Prat-Communal dite Lé-Bouquet (c'était un très joli brin de fille),

Selon Denis Maury-Débauche (prononcer Maouri), son patronyme proviendrait des Maures qui occupèrent la vallée au huitième siècle. Défaites par les Francs au Pré-Lombard à 10 km, le 8 septembre 778, puis à Niaux et à La-Unarde les jours suivants, les armées sarrasines repassèrent en Cerdagne par le col de Puy-Maurens, laissant en Sabarthès bien des leurs...
Ce patronyme est cependant d'origine romaine, nombre de légion-

naires carthaginois ou soudanais étant Mauri (un Maurus, des Mauri). Ils avaient la tête noire et le cheveu crépu comme le fruit de la ronce ou du mûrier, la mûre (Mora en latin). Pour cette même raison, les Sarrasins furent eux aussi appelés Maures par les Ibères et les Francs au septième siècle.

Selon Edouard Fourcade-Crouzil de L'Ayrole, son patronyme est à rapprocher du mot Fourc, la fourche, et du toponyme Mount Fourcat, mont à deux cimes distant de 17 km.

Jean Fourcade-Lantou de Cabus s'appelait familièrement Jean 4, ce surnom lui étant resté de son passage vers 1905 à l'école de Cabus où l'instituteur avait, pour simplifier, numéroté ses élèves prénommés Jean.

Jean-Baptiste Fourcade-Lantou de Fantillou était surnommé Talla-Cugnèire (Taille-Congère, car c'était, dans la neige, un redoutable traqueur de lièvres).

Selon Marie Sans-Rigaud de Prat-Communal, son patronyme, équivaut à Sanche et dérive du latin Sanctus. Noter que l'historien Paul Viteau cite les Sanche comme seigneurs de Rabat et Saurat en l'an 970.

D'autres patronymes fréquents dans la vallée de Saurat peuvent signifier :

Blazy	Blasius	origine latine (= Blaise)
Carbonne	Charbonnier	origine médiévale
Dejean	De-Jean	(= Fils de Jean)
Denjean	Dom Juan	origine espagnole (= Maître Jean)
Estèbe	Stephanus	origine latine (= Stéphane)
Fournié	Fournier	origine médiévale (fournil) signifiant boulanger
Galy	Gallius	origine latine
Marty	Mars	origine latine (= Martin)
Pagès	Paganus	origine latine (paysan, page)
Paraire	Apprêteur	origine médiévale (pareur)
Piquemal	Mont-pointu	origine latine
Prat	Pratum	origine latine (petite prairie, pré)
Pujol	Podiolum	origine latine (petite hauteur)
Roques	Rochers	
Tacha	Taxatus	origine latine (paiement du travail, tâche)
Teïchere	Tisserand	origine médiévale



L'origine latine des patronymes n'implique pas une origine ethnique latine des familles. La vallée de Saurat correspondait à l'extrémité ouest de la Province « *Narbonnaise* » de la République romaine, et ce bien avant la conquête des Gaules par César (-58 à -51). Elle resta romaine jusqu'à la chute de l'Empire romain, en 476.

A noter que les patronymes Marty et Blazy peuvent aussi revendiquer une filiation mythique avec l'ours et sa protection totémique : L'ours Martin, le roi des animaux dans l'antiquité et à l'époque médiévale et Blaise, l'évêque de Sébaste, martyr en 316, l'ami des ours. De nos jours, saint Martin en l'église de Bèdeilhac et saint Blaise à Prat-



Communal continuent de veiller sur la vallée du Saurat. ■



Problèmes réception TNT

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) que la mairie a contacté, pour signaler une mauvaise réception des émissions diffusées en haute définition sur la commune, nous a indiqué la marche à suivre pour y remédier. Afin d'identifier l'origine des difficultés rencontrées, l'Agence a besoin de connaître les raisons techniques de ces dysfonctionnements; aussi elle souhaite en faire une étude plus approfondie. Pour cela elle demande de remplir le questionnaire (disponible en mairie) par les téléspectateurs rencontrant des problèmes de réception à leur domicile avec avis d'un antenniste si possible, et de les renvoyer à l'adresse indiquée sur ce document.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétariat de la mairie. ■

NATURE DU SIGNAL ET DES PROGRAMMES PERTURBÉS

Signal Perturbé	Canaux	Heures (h/m)	SECT	CHEN	Commentaire (autres, autres...)
R1 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R2 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R3 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R4 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R5 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R6 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R7 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R8 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R9 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R10 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R11 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R12 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R13 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R14 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R15 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R16 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R17 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R18 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R19 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R20 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R21 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R22 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R23 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R24 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R25 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R26 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R27 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R28 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R29 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R30 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R31 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R32 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R33 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R34 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R35 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R36 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R37 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R38 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R39 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R40 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R41 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R42 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R43 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R44 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R45 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R46 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R47 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R48 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R49 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R50 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R51 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R52 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R53 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R54 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R55 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R56 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R57 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R58 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R59 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R60 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R61 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R62 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R63 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R64 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R65 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R66 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R67 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R68 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R69 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R70 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R71 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R72 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R73 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R74 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R75 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R76 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R77 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R78 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R79 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R80 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R81 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R82 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R83 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R84 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R85 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R86 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R87 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R88 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R89 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R90 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R91 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R92 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R93 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R94 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R95 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R96 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R97 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R98 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R99 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					
R100 (jeu vidéo à écran large 50/60 Hz)					

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PERTURBATIONS

Nature de défaut constaté:

Perturbations Pas d'image Pas de son Images saccadées / Flou Gel de l'image

De quoi se compose la perturbation:

Perturbations permanentes Perturbations temporaires, par exemple: _____

Voisage de l'installation perturbée:

La réception est également gênée Proximité (< 300 m) de sites radiodiffusion, émetteurs, relais, etc. Présence d'antennes

Antenne (logique de tout obstacle de grande hauteur (végétation, immeuble) Présence d'arbres

Autres observations complémentaires:

Antenniste: _____
 ANFR / DCA / Pôle de Hélicopter - 54 B, Route de la Grosse au Brin, Départementale 130 - 54280 HOSSEAU
 Tél: 03 83 818 818 (numéro sans surcoût, hors d'appel local, du lundi au vendredi de 8h à 18h)
 Fax: 03 45 95 30 10 - www.anfr.fr

DEMANDE D'ENQUÊTE
 pour l'identification de l'origine des perturbations affectant la réception de la télévision en haute définition sur la commune de Saurat

Adresse à renvoyer: ANFR

A REMPLIR PAR LE TÉLÉSPECTATEUR OU SON REPRESENTANT

Cette demande concerne que la réception hertzienne (antenne externe) et non la réception par satellite

Mairie Mairie/Mairie Mairie/Non Particulier

Adresse: _____
 de contact: _____
 Code postal: _____ Localité: _____
 Tél. domicile: _____ Borne: _____ Fax: _____
 Téléphone: _____ Adresse mail: _____

Renseignements sur l'installation perturbée (si différent):

Mairie Mairie/Mairie Mairie/Non Particulier

Adresse de l'installation: _____
 Code postal: _____ Localité: _____
 Tél. domicile: _____ Borne: _____ Fax: _____
 Téléphone: _____ Adresse mail: _____

Cette page doit être complétée après sur site l'installation de (des) station(s), suivant (s) de cette enquête.
 Fait à _____ le _____ Signature: _____

A REMPLIR PAR L'ANTENNISTE OU L'ORGANISME DE CONTRÔLE (remplir éventuellement par le téléspectateur)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSTALLATION

Équipement installé:

Antenne: individuelle collective extérieure intérieure sans câble

Hauteur maximale (mètres): _____
 Caractéristiques: _____
 Caractéristiques: _____
 Caractéristiques: _____

Renseignements divers:

Présence d'un amplificateur, modèle: _____ Présence d'un étage, modèle: _____
 Présence d'un distributeur, nombre de prises TV: _____

Je soussigné _____ certifie que l'installation de réception audiovisuelle de télévision, contrôlée par mes soins, est conforme aux normes en vigueur et qu'elle n'est pas à l'origine des perturbations constatées.

Code SIRET: _____ Code: _____ Date: _____ Signature: _____

Conformément à la loi n° 101 du 12 mai 2001 relative à l'information des citoyens et au droit de leur accès à l'information.
 V 21 12 2012 Page 1/2

Antenne relais Téléphonie mobile

Les projets de la société « Bouygues Télécom » ont occupé et mobilisé la municipalité et les sauratois ces derniers mois. Le recours

intenté par l'opérateur contre le refus de la mairie d'autoriser l'implantation d'un pylône relais de téléphonie mobile est abandonné

(cf. ci-dessous). La municipalité reste vigilante sur la suite et ne manquera pas de vous tenir informé. ■

PLAISE AU TRIBUNAL

Avec renvoi d'un procès enregistré le 14 mai 2012, sous le n°1202295-5, la société BOUYGUES TELECOM a saisi le Tribunal de Commerce, en vue d'obtenir l'annulation de l'arrêt du 19 décembre 2011 par lequel le Maire de SAURAT a refusé l'installation de l'antenne relais de téléphonie mobile.

Depuis cette date, la société BOUYGUES TELECOM a décidé de renoncer à ce projet pour des raisons techniques.

En conséquence, l'instance demandée au Tribunal de Commerce sera de son plein gré dans l'instance introduite le 14 mai 2012 et enregistrée sous le numéro 1202295-5.

PAR CES MOTS

Et sans mettre à profit, débiter ou suggérer, aucun d'office, le cas échéant, l'avis du Tribunal:

de donner acte au déistement de la société BOUYGUES TELECOM de sa demande, enregistrée sous le n° 1202295-5, tendant à l'annulation de l'arrêt du 19 décembre 2011.

de n'y avoir lieu à statuer dans le cadre de l'instance n° 1202295-5 enregistrée le 14 mai 2012.

SANS TOUTES RESERVES

LA PIERRE LUP
 Cabinet d'Avocats
 15-17, rue Sorbier - 75008 PARIS
 Tél. 01 40 10 24 00 - Fax 01 40 10 24 01
 Paris le 5 avril 2012

Bouygues Télécom

Mairie de SAURAT

RECUEIL
 14 MAI 2012
 Mairie de SAURAT

Mairie de Saurat
 196, Rue Albert Sarré
 09400 SAURAT

A l'attention de Madame BASSEREAU

N° d' : CM/0113/181004904491

Méroparc, le 20 avril 2012

Objet: Projet d'implantation d'une antenne relais Communauté de Saurat

Madame la Maire,

Je fais suite à nos derniers échanges du mois de décembre 2012 et vous vous informer par la présente que le projet de couverture de la commune de Saurat est abandonné.

Cette décision qui concerne de nombreux sites sur le territoire sauratais est la conséquence d'obligations budgétaires auxquelles Bouygues Télécom doit nécessairement procéder.

En effet, dans le contexte économique et concurrentiel actuel, face à une situation financière dégradée et dans le même temps face à des défis technologiques importants à relever (développement de réseaux Très Haut Débit mobile), Bouygues Télécom est successivement contrainte en matière d'investissements.

Je reste à votre écoute pour tout complément d'information que vous souhaitez obtenir et vous prie de croire, Madame la Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Corinne MARTY
 Chargée des Relations Extérieures
 Réseau Sud Ouest

N°1202295

de questions autres que la condamnation prévue à l'article L. 761-1 ou la charge des dépens;

Sur les conclusions à fin d'annulation:

2. Considérant que le déistement d'instance de la société Bouygues Télécom est pur et simple; que rien ne s'oppose à ce qu'il en soit donné acte;

Sur les conclusions présentées par la commune de Saurat au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative:

3. Considérant que, dans les circonstances de l'espèce, il y a lieu, en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative, de mettre à la charge de la société Bouygues Télécom, le versement à la commune de Saurat de la somme de 1.000 euros au titre des frais qu'elle a exposés et non compris dans les dépens;

ORDONNE :

Article 1er : Il est donné acte du déistement d'instance de la société Bouygues Télécom.

Article 2 : La société Bouygues Télécom versera à la commune de Saurat une somme de 1.000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Article 3 : La présente ordonnance sera notifiée à la société Bouygues Télécom et à la commune de Saurat.

Fait à Toulouse, le 27 mai 2013.

Le président de la 6ème chambre,

Dominique NAVES

La République mande et ordonne au préfet de l'Ariège en ce qui concerne ou à tous huissiers de justice à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente ordonnance.

Président d'instance en forme:
 Stéphanie DEQUÉLIA
 Le Greffier
 Stéphanie DEQUÉLIA



LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La municipalité a choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 ; ce qui a pu inquiéter les parents d'élèves qui ont craint la précipitation et un manque de réflexion des élus sur les incidences de cette mesure. L'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours et demi n'est que le retour à ce qui existait jusqu'en 2008 ; le temps scolaire (apprentissage de savoirs) reste identique, le temps de présence de l'enfant à l'école sera réorganisé. Le référent de ce temps obligatoire sera l'enseignant présent au début et à la fin de la journée de l'enfant à l'école ; il sera secondé par les différents intervenants prévus sur les temps libérés. La commission « école » d'abord, puis l'ensemble des conseillers ont réfléchi à ce projet dès que le ministre de l'Education Nationale l'a annoncé et lancé sa consultation sur internet ; Aménager la réforme dès septembre 2013 présente en particulier deux avantages qui ont présidé au choix de la municipalité :

- en appliquant la réforme dès septembre 2013, nous aurons la possibilité de réviser les aménagements votés lors du conseil d'école extraordinaire du 26 mars 2013 et de les améliorer pour la rentrée 2014. En ne commençant qu'à la rentrée 2014, ils auraient été définitifs pendant les trois années suivantes,
- la mise en application de la réforme procurera à la commune une aide au démarrage sous forme d'une « subvention » de 50 € par élève, ce strictement pour l'année scolaire 2013-2014 ; soit pour Saurat environ 3 500 € qui aideront à financer le TAP (temps d'activité périscolaire) à la charge de la commune.

Grâce à la présence de l'ALAE (géré et financé par la communauté de communes), les enfants pourront être accueillis dès 8H le matin, et quitter l'école à 18 H le soir ; le service ainsi rendu aux familles est maintenu. Maintenant, il reste à définir l'organisation et le contenu des TAP avec le

concours des différents partenaires.

C'était sans compter avec la réponse de la DASEN...

Le 30 avril 2013, date butoir fixée par l'administration, la Mairie a envoyé un avant Projet Educatif Territorial à la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale) reprenant les décisions prises à une large majorité par les participants au Conseil d'École Extraordinaire du 26 mars 2013. Ce document avait pour but essentiel de demander à la DASEN « de bien vouloir accepter que l'école de Saurat déroge à la loi et mette en place la neuvième demi-journée le samedi matin et non le mercredi.

La réponse de la DASEN est arrivée le 3 juillet 2013 à 17H31 : c'est un refus... sans explication (une petite ligne)

Mais à la veille des vacances comment peut-on raisonnablement penser que tous les acteurs de l'école, enseignants, parents, mairie, vont pouvoir se réunir pour organiser cette rentrée !!!

Le choix du samedi était motivé :

- D'abord par l'intérêt de l'enfant, le respect de ses rythmes d'apprentissage et de repos
- En deuxième lieu il s'appuyait sur l'accord unanime des 4 enseignantes
- Ce choix était aussi dicté par la volonté de ne pas précariser davantage les emplois (à temps partiel) des intervenants de l'ALAE
- En choisissant le samedi matin on ne mettait pas en danger l'ALSH du mercredi qui pouvait continuer à fonctionner toute la journée et donc accueillir de 8 h à 18 h les enfants dont les parents travaillent et à les nourrir.
- Ce choix était profitable aux familles qui pouvaient reconduire l'organisation mise en place pour la journée du mercredi ; en outre le choix du samedi favorisait le lien école-famille, les parents pouvant mettre à profit ce jour pour rencontrer les maitresses.
- Ce choix était dicté par la volonté de ne pas mettre en difficulté les associations qui accueillent les enfants le mercredi (club sportifs, école de



musique...)

- Enfin ce choix était dicté par la nécessité de contenir, de maîtriser les dépenses de

fonctionnement de la commune.

- En effet, l'incidence du choix du mercredi sera beaucoup plus lourde pour le budget communal.
- Les 3 heures de TAP (temps d'activités périscolaires) et la volonté d'assurer le même service aux parents, en continuant à accueillir les enfants dès 8 heures le matin jusqu'à 18 heures le soir, augmente le temps de présence de l'ALAE de 4 heures par semaine entraînant un coût supplémentaire à la charge de la commune de 9 835.59 € (qui pourrait même atteindre 14 263.61 € si tous les 68 élèves s'y inscrivaient à la rentrée prochaine).
- La mise en place de la sieste des petits (si elle est confirmée) dès 13H30 afin de mieux respecter leur rythmes de repos, sous la surveillance de Rosemarie qui ne pourra plus assurer le ménage et la vaisselle de la cantine qu'elle effectuait jusqu'à présent imposera qu'elle soit remplacée ce qui ajoutera un coût de 1398.72 € (pour les 3 heures par semaine)
- La nécessité de mettre en place un temps de garderie de demi-heure le mercredi à midi pour laisser aux parents le temps de venir chercher leur enfant soit 258.12 € de plus à financer.
- Enfin même si la loi n'impose pas d'organiser une restauration scolaire le mercredi il n'en demeure pas moins que certaines familles n'ont pas encore de solutions pour retrouver leur enfant à midi. Il y a là un problème qui n'a pas été résolu et là encore les charges seraient accrues.

Pour toutes ces raisons, le Maire de Saurat et 3 autres Maires concernés par les mêmes problèmes ont affirmé à la DASEN le 5 juillet 2013, leur refus de l'organisation qu'elle avait mise en place et lui ont demandé d'accepter le choix du samedi. ■



SMECTOM

Le réseau d'assainissement n'est pas un « *Tout à l'égout* ». Le réseau d'assainissement, anciennement appelé « *Tout à l'égout* » n'est pas destiné à « *tout* » recevoir. Seules les eaux usées en provenance des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bains, toilettes et

installations similaires sont admises au réseau d'assainissement. Le Règlement sanitaire départemental interdit le déversement dans les ouvrages public de toute matière solide, liquide ou gazeuse susceptible d'être la cause d'un danger pour le personnel d'explo-

tation ou d'une gêne dans le fonctionnement des ouvrages. Pour préserver le bon fonctionnement des ouvrages, **le rejet des produits suivants dans l'assainissement est interdit :**

Les lingettes

Même si l'emballage indique qu'elles sont « *biodégradables* », elles ne le sont pas dans le réseau d'assainissement. Elles causent de graves problèmes de fonctionnement des installations en bouchant les réseaux d'évacuation et les pompes, et en obstruant les grilles. Les lingettes ne doivent surtout pas être jetées dans les toilettes ! Ces consignes permettent de contribuer au bon fonctionnement du traitement des eaux usées avant leur rejet au milieu naturel. ■

Les produits chimiques : Peintures, solvants, hydrocarbures, désherbants, produits toxiques, médicaments,...	
Les huiles et graisses : Huiles de friture, graisses, huile de vidange, etc...	
Les déchets biodégradables : Epluchures, restes de repas	
Les déchets solides : Plastiques, couches, lingettes, terres et sables	
Les eaux pluviales Avaloirs, bassins, descente de toitures, eaux de piscine sous conditions.	

Catastrophe naturelle

Suite à l'épisode neigeux de cet hiver, la mairie a demandé à ce que ces événements soient classés en « *catastrophe naturelle* ». Les services de la préfecture ont répondu par la négative... ■

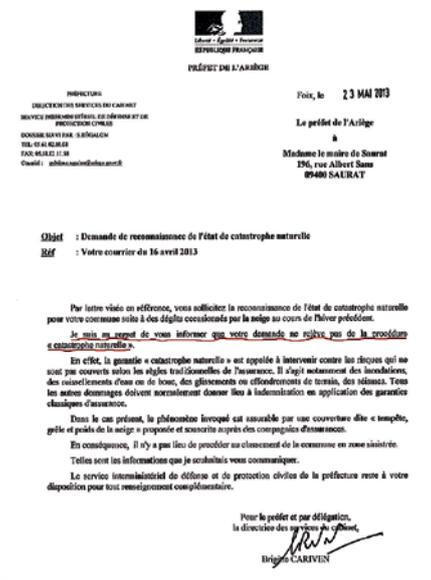
C'est quoi ce chemin ?

- 1) Le **chemin de service** (appellation de la voie concernée au cadastre de la commune) : il n'a pas de définition légale. Cette appellation ne permet donc en rien de présumer de la propriété et le riverain ne peut pas user de cette appellation pour la revendiquer.
- 2) Le chemin en question ne répond pas non plus à la définition des **chemins privés de désenclavement** dont peuvent user les propriétaires d'un terrain n'ayant aucune issue sur la voie publique.
- 3) En revanche, ce chemin pourrait apparaître comme un **chemin de desserte** relevant du domaine privé des communes, mais qui ne desservent généralement qu'un ou deux terrains.
- 4) Ce chemin n'est pas un **chemin de servitude** au sens de l'article 168~ du code civil.
- 5) Ce chemin ne semble pas devoir être assimilé à un **chemin de vidange** (code forestier, art. L 135 -7), destiné à permettre aux bénéficiaires de coupes de bois soumis au régime forestier d'exploiter leurs coupes.



- 6) Il ne peut pas non plus être assimilé à une « **carraire** » ou « **draille** » rencontrées dans certains départements du sud de la France pour le passage des troupeaux.

- 7) Il pourrait être un **chemin d'exploitation** (selon les articles L16 -1 à 5 du code rural), défini comme une voie servant exclusivement à la communication entre divers terrains ou à leur exploitation. Le chemin d'exploitation n'est pas systématiquement la propriété des riverains. Il peut, toutefois, en l'absence de titre, être présumé leur appartenir. Le riverain peut notamment se prévaloir de la prescription trentenaire, s'il prouve qu'il s'est occupé de son entretien. Cette revendication sera d'autant plus recevable que le chemin n'est plus affecté à l'usage du public.
- 8) Il peut également être un **chemin rural**, c'est-à-dire un chemin appartenant à la commune et affecté à l'usage du public, qui n'a pas été classé comme voie communale, qui appartient au domaine privé de la commune (article L.161-1 du code rural) et qui ne présente pas l'aspect d'une rue. ■





LISTE DES MEUBLES DE SAURAT A LA LOCATION SAISONNIERE

Nom - Prénom	Adresse propriétaire	Adresse du meublé	Label	Catégorie	Gestionnaire
M. Max BARRABES	Le Barry - 09400 SAURAT - 05 61 05 75 22	4, rue du Barry - 09400 SAURAT	1 étoile	Meublé	Propriétaire
M. Louis BLAZY	Candarc - 09400 SAURAT - 05 61 05 99 46	Rue de Boutaval - 09400 SAURAT	2 étoiles	Meublé	APTLA *
Mme Annie BRAU	93, rue Albert Sans - 09400 SAURAT	Campagnole - 09400 SAURAT (4 châlets)		Meublé	Propriétaire
Mme Annie BRAU	Idem - 05 61 05 99 74	Le Pradal - 09400 SAURAT	1 étoile	Meublé	Propriétaire
Mme Annie BRAU	Idem	304, rue Albert Sans - 09400 SAURAT	1 étoile	Meublé	Propriétaire
M. Denis CARBONNE	15, rue de Camou SAURAT - 05 61 05 73 54	Chemin de Séourre - 09400 SAURAT	2 épis	Meublé	APTLA *
Mme Catherine CHAZELAS	Tragines - 05 81 15 82 70 / 06 76 84 10 96	atragines@sfr.fr		CH.Hôtes	Propriétaire
Mme. COLLET	ACTION IMMOBILIER 15 place J. Jaurès TARASCON - 05 61 05 80 30	La Goual - chemin du Moulin - 09400 SAURAT	2 clés		
Mme. COLLET	ACTION IMMOBILIER 15 place J. Jaurès TARASCON	La Goual - chemin du Moulin - 09400 SAURAT			
M. Jean-Baptiste HUBERT	Chemin de Travessiès - 09400 SAURAT - 05 61 02 97 86	Chemin de Travessiès - 09400 SAURAT	2 étoiles	Meublé	Action Immobilier *
M. Michel MALEN	27, résidence du Viaduc - 09000 VERNAJOUL	Le Souleillan - 09400 SAURAT	3 étoiles	Meublé	Propriétaire
M. Michel MALEN	Idem - 05 61 02 82 60	Le Souleillan - 09400 SAURAT	3 étoiles	Meublé	Propriétaire
M. Alde MAZZOLENI	Le Pradal - 09400 SAURAT - 05 61 05 99 31	Le Pradal - 09400 SAURAT	2 étoiles	Meublé	APTLA *
M. RISPE Alain	Col de Port - 09400 SAURAT - 05 61 05 67 90	Col de Port "La Sapinière" - 09400 SAURAT	Auberge	Ch. Hôte	
M. RISPE Alain	Col de Port - 09400 SAURAT "	Col de Port "La Sapinière" - 09400 SAURAT	Auberge	Ch. Hôte	
M. RISPE Alain	Col de Port - 09400 SAURAT "	Col de Port "La Sapinière" - 09400 SAURAT	Auberge	Ch. Hôte	
M. Roger ROBERT	Layrolle - 09400 SAURAT - 05 61 05 73 24	Layrolle - 09400 SAURAT	2 épis	Ch. Hôte	Propriétaire
M. William BOILEAU	220, rue Albert Sans 09400 SAURAT 05 61 03 13 59	220, rue Albert Sans - 09400 - SAURAT		Ch. Hôte	Propriétaire
M. Michel GAUTIER	27A Val de Charente 17140 LAGORD 05 46 50 88 80	Bernicaou - 09400 SAURAT		Meublé	Propriétaire
Mlle Marianne DESCHAMPS	19 rte de Foix 09400 Bompas 05 61 05 83 54	23, rue Albert Sans - 09400 SAURAT		Meublé	Propriétaire
M. Chris BENKE	Les Campots - 09400 SAURAT	Les Campots - Prat Communal - 09400 SAURAT		Meublé	Propriétaire
Mme Mirella PIAZZINI	Rési. la Joie de Vivre 835 rte de Toulouse 31470 - SAINT LYS - 004771174 82 81 (file)	Quartier de Camou - 09400 - SAURAT		Meublé	Propriétaire
FAVA-CARBONNE Caroline	23, rue des Potences 09700 - SAVERDUN - 06 60 11 31 44	118, rue Albert Sans - 09400 - SAURAT		Meublé	Propriétaire
PELLEGRIN Claire	11, rue Villeneuve 31300 Toulouse 06 24 43 69 52	1, rue du Barry - 09400 - SAURAT		Meublé	Propriétaire
GIRARD Pierre-Marie	7 rue Vidal, Saurat 05 61 03 58 50	Cabane dans les arbres			Propriétaire
PRECHEL Willi	Layrole ,Saurat 05 61 05 98 85				Propriétaire
POCCHIOLO Jean	Route du relais, Saurat 05 61 05 23 46 /06 31 67 66 14	Janicot	2 clés	Meublé	Propriétaire

SERVICES

Mairie : 05 61 05 67 19 : Ouvert du lundi au vendredi de 14H à 17H - Samedi de 10H à 12H sur rendez-vous

Urgences : 112

Gendarmerie : 17 ou 05 61 05 60 17 Pompiers : 18 SAMU : 15
EDF : 08 10 33 30 09

La Poste : 106 rue Albert Sans : 05 61 05 50 84 Ouverture tous les jours de 8H30 à 11H30 (du lundi au samedi) - Levée du courrier : 11H30

Ecole : Place des Tilleuls : 05 61 05 50 18

ALAE : (Accueil de Loisirs Annexé à l'Ecole) : année scolaire : de 8H à 9H, de 12H à 14H, de 17H à 18H.

ALSH : (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) : pendant les vacances scolaires

Office de tourisme du pays de Tarascon : Esplanade F. MITTERAND 09400 Tarascon : 05 61 05 94 94

Eau / Assainissement : SMDEA (raccordement, abonnements, dépannage) : 05 61 65 09 60 / 05 61 05 56 25

Ramassage des ordures ménagères : SMECTOM : 05 61 68 02 02 : jeudi (plus le lundi en période estivale)

Tri sélectif (sacs jaunes) : à sortir le dimanche soir

Déchetterie d'Arignac : 05 61 02 86 20

Service religieux : Mr Méens (Diacre) chaque dimanche à Prat Communal ou à Saurat ou à Bécueilac : 11H

SANTE

Kinésithérapeute : Françoise SANS : Chemin du Pradal : 05 61 64 28 78

Pharmacie : Isabelle DE NAUROIS : 129 rue Albert Sans : 05 61 05 95 17

COMMERCES

Boulangerie-pâtisserie-pressé : Jérémie ROSSI et Daniëla : 148 rue Albert Sans : 05 61 05 73 10

Epicerie : Julien LEAL : 196 bis rue Albert Sans : 06 99 52 81 61

Fromage fermier : Martine BLAZY : Eychervidal Prat Communal : 05 61 05 76 29

Viande : GAEC Sauratois- (veau, bœuf) Carpidou 06 81 86 79 35

Miel : Pierre LEMAN : La Rouère : 05 61 64 29 04

Café « Le Bistrot » : Stéphane CHARRIE : 05 61 05 67 09

Restaurant « le chalet de Montorgueil » : 05 61 05 63 51

Auberge « la sapinière » : restaurant, gîte- col de Port, Alexis Rispe 05 61 05 67 90 - 06 15 40 23 44

COMMERCES AMBULANTS:

Pizzeria « Colette » : dimanche matin Place de la Rende 06 82 97 67 54

Boucherie charcuterie : Geneviève et Michel PUJOL : mardi matin toute l'année : 05 61 67 01 30

Petits marchés de Saurat : 2ème dimanche de chaque mois

Fruits Les Vergers de Tourenc : jeudi après midi (été/automne) : 05 61 67 25 81

Flours et plants de légumes : Gisèle DELRIEU : dimanche matin avril/mai : 05 61 02 87 73

ARTISANS

Ferronnerie-chaudronnerie-tuyauterie : Christophe TONNELE Saurat : 05 34 14 59 80 - 06 75 37 71 55

Energie solaire : Boite à Soleil : Otto BRAUN Le Peyrié :

05 61 05 88 60

Sculpteur sur pierres : Ted CARRASCO : Goute de Bès : 05 61 01 26 83

Désherbage/débroussaillage, entretien jardin :

S2D : André CLAUSTRÉS : 05 61 03 88 08 - 09 66 41 81 88

Michel Dessalle

Elagage : Pierre-Marie GIRARD : 7 rue Vidal : 05 61 03 58 50

Bucheron-débardage : Pierre LEMAN : La Rouère : 05 61 64 29 04

Bois de chauffage :

Bruno DANCAUSSE : Le Sescail

Patrick ROMANIN : Prat Communal : 06 33 75 81 89

Atelier de bois tourné : Jean-Marc PIOT : La Fountanelle : 05 61 05 86 78

Charpente bois : Denis OLIER : 210 rue Albert Sans : 05 61 64 28 98

Pierres à faux : Alain SOUCILLE : Atelier : 05 61 05 95 60

Maçonnerie :

David MARROT : Fourc : 05 61 05 54 42

Hervé PAGES : 46 chemin des Planèzes : 05 61 05 59 97

Marc COCA : Bernicaou : 06 73 96 72 92

Pisciculture : Mr GONCALVES Alexandre : Lieu-dit Fontane : 05 67 23 63 52

Dépannage-bricolage : Pierrick VINAY : 139 rue Albert Sans : 06 31 30 93 75

Coiffure à domicile : JENNIFER : 06 31 49 61 56

Assainissement individuel et collectif : Jean-François GRELOT : 06 26 72 78 43

Pompes funèbres : Guy CARBONNE : Le Bourdal : 05 61 05 14 61